

LE COIN PARACHA CHEMINI

par Mikhaël Mouyal (pour recevoir ce feuillet par mail : mouyal358@gmail.com) - Beth Hamidrash Lamed (75017)

Le coin 'Hidouchim

« Ce fut le huitième jour, Moché appela Aharon, ses enfants et tous les anciens d'Israël » (9, 1) :

Pourquoi Moché a-t-il dû les appeler alors que les sept jours précédents, ils se présentèrent d'eux-mêmes devant Moché ?

En fait, la Guemara explique que le terme "ce fut (Vayehi)", qui introduit ce verset, évoque un malheur et fait ici allusion au fait que ce jour connaîtra le drame de la mort de Nadav et Avihou, deux des enfants d'Aharon. Et même si bien sûr personne ne pouvait prévoir à l'avance ce drame, malgré tout, selon l'expression de nos Sages, même si eux ne savaient pas, leur âme le pressentait. Ainsi, sans même savoir pourquoi, Aharon, ses enfants et les anciens, avaient des réticences à s'approcher du service ce jour-là. Leur esprit pressentait que ce service, qui allait attirer le feu céleste, sera la cause de l'acte qui allait entraîner la mort de Nadav et Avihou. Et comme Moché constatait que Aharon, ses enfants et les anciens ne venaient pas, il fut contraint de les appeler. (Imré Chafer)

« Prends pour toi un veau » (9, 2) :

Rachi explique que ce veau que devait apporter Aharon venait en expiation à la faute du veau d'or. Mais on peut s'interroger. Pendant les 7 jours de préparation, on apporta un taureau en sacrifice. Et nos Sages enseignent qu'il venait en expiation pour la faute du veau d'or, le petit du taureau. Dès lors, pourquoi apporter encore une fois de plus une expiation pour cette faute par ce veau ?

En fait, quand pendant ces 7 jours préliminaires on apporta ce taureau, la faute du veau d'or fut expiée. Dès lors, le niveau d'Aharon et du peuple s'éleva considérablement, puisque cette faute ne venait plus les freiner. Mais, une fois qu'ils s'élevèrent, une dimension plus fine de la faute du veau d'or s'éveilla. En effet, un certain aspect de la faute, qui n'était pas considéré jusqu'à présent comme une faute, apparut. Comme le peuple s'éleva, les exigences envers eux devinrent plus strictes. Et même ce qui n'était pas une faute jusque là apparut à présent comme une faute, selon leur nouveau niveau plus élevé. Et il fallait dès lors expier même ce nouvel aspect de la faute. Tel était le but de ce veau à sacrifier le huitième jour, en expiation à cet aspect plus fin de cette faute. (Chem Michemouel)

« Ne faites pas pousser vos cheveux et ne déchirez pas vos vêtements et... Israël pleurera ceux qu'Hachem a brûlé » (10, 6) :

Quel rapport entre le fait qu'Aharon et ces deux autres enfants restants ne doivent pas porter le deuil en laissant pousser les cheveux et en déchirant les vêtements, et le fait que le peuple d'Israël quant à lui pleurera la mort de Nadav et Avihou ?

En fait, si Aharon avait lui aussi porter le deuil et qu'il allait déchirer ses vêtements et laisser pousser ses cheveux, alors on aurait pu interpréter les pleurs du peuple comme venant du fait de la peine de voir Aharon s'endeuiller et s'affliger. Il n'y aurait donc pas de preuve que le peuple pleure la mort de ces deux Justes, puisque ces pleurs pourraient être compris comme venant pour la peine d'Aharon. Mais à présent que le Texte dit à Aharon et ses deux autres enfants de ne pas s'affliger et ne pas porter le deuil, à présent il est clair que les pleurs du peuple ne peuvent pas venir du fait d'Aharon, puisque ce dernier n'était pas en deuil. Dès lors, il est clair que le peuple « pleurera ceux qu'Hachem a brûlé », à savoir que les pleurs du peuple venaient assurément du fait de leur peine pour la mort de Nadav et Avihou eux-mêmes, qui sont ceux qu'Hachem a brûlé. (Hatam Sofer)

« Et le cochon (est impur), car il a les sabots fendus mais ne rumine pas » (11, 7) :

Parfois l'homme sent de grandes difficultés dans le Service Divin, comme si on le repousse et qu'on le rejette d'En-Haut. Une telle personne doit s'entêter et entrer de force dans la sainteté et ne doit pas se décourager des difficultés en pensant qu'Hachem ne veut pas de lui. On peut tirer cette leçon du cochon. La nature de cet animal est que même si on le repousse et qu'on le chasse à de maintes reprises, il ne cesse de revenir et de s'imposer. Rien n'est efficace pour le chasser. C'est pour cela d'ailleurs qu'en hébreu, il s'appelle "Hazar", c'est à dire "celui qui revient". Et même s'il n'est pas cachère parce qu'il ne rumine pas, malgré tout son pied détient le signe de pureté (il a les sabots fendus). Car même si cet animal est impur, malgré tout, on peut apprendre une précieuse leçon de ses pattes qui ne cessent de revenir. Car dans le Service d'Hachem, il est une grande qualité de ne jamais se décourager. Et même si on chasse et qu'on repousse un homme de la sainteté, il ne doit cesser de s'obstiner et de revenir à chaque fois. (Aron Edout)

Le coin histoire

Un père était très inquiet pour son fils, car il n'avait pas d'argent pour le marier. Il prit conseil auprès de son Rav qui lui dit de faire son possible puis de prier et le reste, c'est Hachem qui le fera. Le père écouta le conseil : il fiança son fils et plaça sa confiance dans le Créateur. Quelques jours plus tard, il arriva, tout heureux, à la maison du Rav, avec un récit frappant à lui raconter. Quelques années auparavant, ce père a subi un certain accident suite à quoi il a demandé une grosse somme d'argent aux responsables. A l'époque, la plainte n'avait pas été acceptée et il en sortit les mains vides. C'est là que le Maître du monde Tout-Puissant entraîna que lorsqu'à présent, notre homme devait marier son fils, l'avocat relança l'affaire et représenta la plainte au tribunal. Et, de façon extraordinaire, les juges acceptèrent cette fois-ci la plainte. Le père reçut suite à cela une grande somme d'argent qui suffirent pour marier son fils mais aussi tous les enfants qui suivirent.

Ce récit illustre comment Hachem, dans Sa Bonté et Sa Toute-Puissance, trouve des solutions inespérées pour aider ceux qui placent leur confiance en Lui. Il fait coïncider les événements au bon moment pour faire apparaître la délivrance.

Le coin 'Hizouk

L'homme doit se réjouir de réaliser les Mitsvot, car elles constituent les bijoux du Roi, et il a le mérite de pouvoir s'en parer. Il convient donc de s'en réjouir. Encore plus si on prend conscience de la grande réparation que les Mitsvot réalisent dans son âme. (Réchit 'Hokhma)

Le coin étude

Le jour de l'inauguration du Michkan, Nadav et Avihou, deux des enfants d'Aharon moururent. Ils furent punis pour une faute qu'ils commirent. Ils entrèrent dans le saint des saints et y apportèrent des encens. Comme le dit le Texte, « ils apportèrent un feu étranger, qu'Il ne leur avait pas ordonné ». Mais on peut s'interroger sur cette expression. Certes, Hachem ne leur avait pas ordonné d'apporter ce feu. Mais, on en déduit en même temps qu'Il ne leur avait pas non plus interdit de le faire. Où est donc la faute ?

Beaucoup de commentateurs rapportent l'enseignement de nos Sages selon lequel Nadav et Avihou appliquèrent une loi en présence de Moché leur Maître. Et celui qui rapporte une loi devant son Maître est passible de mort pour avoir porté atteinte à l'honneur de son Maître. Quand ils apportèrent ce feu, en soi cet acte pouvait être permis et même acceptable. Seulement, le problème est qu'ils firent cela devant Moché leur Maître, sans que celui-ci ne leur en donne l'instruction. Cela revint à trancher une loi devant leur Maître. Ainsi, leur faute n'était pas d'avoir approché ce feu, mais de l'avoir fait devant Moché. Ils moururent pour avoir manqué ainsi de respect à leur Maître. Cela est suggéré par le verset : « Ils apportèrent un feu étranger qu'il ne leur avait pas ordonné ». Certes, cet acte était valable en soi. Mais comme Hachem ne le leur avait pas ordonné de le faire et qu'ils en prirent donc l'initiative de par eux-mêmes, par cela ils méprisèrent l'honneur de Moché, comme s'ils laissaient entendre qu'ils savent mieux que lui. Ils moururent pour cette faute d'avoir manqué de respect vis à vis de Moché. Cette faute-là s'exprima du fait qu'ils agirent sans en avoir reçu l'ordre.

De son côté, le **'Hidouché Harim** explique que quand un Juste accomplit une Mitsva, il la réalise avec tout son enthousiasme et toute sa vitalité. Au point qu'après l'accomplissement de cette Mitsva, le Juste se retrouve sans vitalité, et de ce fait, il devrait naturellement en mourir, puisqu'il n'a plus aucune vitalité en lui. Mais, le fait que la Mitsva soit l'expression de la Volonté Divine, ainsi Hachem influe une nouvelle vitalité au Juste qui accomplit la Mitsva. C'est la Mitsva qui le fait vivre. Ainsi, certes le Juste devrait mourir après avoir investi toute sa vitalité dans la Mitsva. Mais le mérite de la Mitsva lui permet de renouveler sa vitalité. Quand Nadav et Avihou apportèrent ce feu, ils le firent à la façon de toute Mitsva, c'est à dire avec toute leur ardeur et toute leur vitalité, comme si c'était une Mitsva. C'est pourquoi, ils en moururent, puisqu'il ne leur restait plus de vie en eux. Et si en général, le Juste renouvelle sa vitalité par le mérite de la Mitsva, dans le cas des enfants d'Aharon, leur vitalité ne fut pas renouvelée parce que « Hachem ne leur avait pas ordonné ». Ce n'était pas une Mitsva d'Hachem. Et de ce fait, ils ne bénéficiaient donc pas de la force de la Mitsva, qui redonne vie au Juste. C'est pourquoi, ils en moururent.

Enfin, le **Rabbi de Loubavitch** quant à lui, rapporte le commentaire du **Ohr Ha'Haïm** qui dit qu'en fait Nadav et Avihou ne commirent aucune faute. En fait, ils s'élevèrent tellement par leur acte et se rapprochèrent tellement de la Lumière Divine, que leur âme s'attacha à Hachem et fut attirée par la douceur de Sa Lumière. C'est ainsi qu'ils moururent. C'était une mort de dévotion. De plus, même quand un homme est proche d'Hachem, tant qu'il est encore séparé de Lui, il aura besoin qu'Hachem lui exprime Sa Volonté pour qu'il l'accomplisse. En effet, cet homme n'est pas encore arrivé à un niveau d'attachement avec Hachem tel que sa volonté se confonde avec la Volonté Divine. Mais l'homme qui s'est tellement attaché à Hachem, peut arriver au niveau de proximité tel que sa propre volonté s'efface complètement devant la Volonté Divine. Aussi, la Volonté d'Hachem deviendra sa volonté personnelle. Il n'aura plus d'autre volonté autre que celle d'Hachem. De ce fait, il en viendra à accomplir les Mitsvot tout à fait naturellement, comme un homme qui réalise ses propres désirs. A ce niveau, un tel homme n'aura plus besoin d'Ordre Divin pour appliquer la Volonté Divine, au même titre que l'on ne donne pas d'ordre à un homme pour qu'il réalise sa volonté personnelle. Nadav et Avihou se sont tellement élevés et rapprochés d'Hachem lorsqu'ils apportèrent leur encens, qu'ils furent "aspirés" par la Lumière Divine et en moururent. A ce niveau, ils s'attachèrent à Hachem au point que la Volonté d'Hachem est devenu complètement leur propre volonté. A ce niveau qu'ils atteignirent, ils n'avaient plus besoin qu'Hachem leur exprime Sa Volonté par l'émission d'un ordre. Telle est l'allusion de notre verset. « Ils apportèrent un feu étranger qu'Il ne leur avait pas ordonné ». Ce feu était étranger, car il leur avait permis de s'élever de façon extraordinaire, ce niveau était étranger au niveau habituel que les encens accordent à l'homme. Ce degrés d'élévation était tel qu'« Il ne leur avait pas ordonné ». Ils se sont élevés au point de ne plus avoir besoin d'ordre.

Le coin Halakha

Si quelqu'un **s'est trompé** et a dit "Machiv Haroua'h oumorid Haguechem" au lieu de "Morid Hatal" dans la Amida et qu'il s'en rappelle avant la fin de la bénédiction (de "Mé'hayé Hamétim"), il devra reprendre à "Ata Guibor" (et non à "Morid Hatal") et il mentionnera "Morid Hatal" puis poursuivra. S'il s'est repris à "Morid Hatal", même s'il a s'est repris sur place en disant "Machiv Haroua'h oumorid Haguechem - Morid Hatal", même si a priori ce n'est pas convenable, mais a posteriori, s'il a déjà dit "Baroukh... Mé'hayé Hamétim", alors il sera quitte. S'il se rappelle s'être trompé après avoir déjà dit "Baroukh Ata Ado-Nay", alors il conclura "Lamedéni 'Houkékha" puis reprendra à "Ata Guibor". Il en est de même s'il a dit "Baroukh... Mé'hayé", il dira sur place "Lamedéni 'Houkékha" et reprendra à "Ata Guibor". Mais s'il a conclut la bénédiction en disant "Mé'hayé Hamétim", alors il reprendra la Amida à son début. Si quelqu'un **a un doute** s'il s'est trompé, alors dans les 30 jours après le premier jour de Pessa'h, on considérera qu'il s'est laissé entraîner par son habitude et qu'il a mentionné la pluie à tort. Ainsi, il se reprendra selon ce qui a été expliqué plus haut. Mais après les 30 jours, on considérera qu'il s'est habitué à la bonne version de la rosée et il poursuivra sa Amida sans se reprendre.

Le coin question (Rav 'Haïm Kanyevski)

Le Baal Hamaor explique que la raison pour laquelle on ne récite pas la bénédiction de Chéhé'héyanou pour la Mitsva du décompte du Omer est que cette bénédiction est toujours liée à une joie. Or, le décompte du Omer est liée au sacrifice du Omer que l'on réalisait dans le Temple. Dès lors, cette Mitsva nous éveille **la peine** de la destruction du Temple qui a entraîné qu'aujourd'hui on apporte plus ce sacrifice.

Question : D'après la Thora, la Mitsva du Loulav ne s'applique que le premier jour de Soukot. Les Sages ont prolongé cette Mitsva les autres jours en souvenir du Temple où on agitait le Loulav tous les jours. Pourtant, même quand le premier jour de Soukot tombe Chabbat et qu'on agite le Loulav pour la première fois le deuxième jour de Soukot, on récite quand même Chéhé'héyanou. Et ce, même si alors cette Mitsva vient uniquement en souvenir du Temple qui a été détruit et où on agitait le Loulav tous les jours de Soukot !

Réponse : A présent que nos Sages ont déjà institué la bénédiction de Chéhé'héyanou sur le Loulav pour quand le premier jour de Soukot tombe un jour profane et qu'alors la Mitsva est d'après la Thora, dès lors nos Sages n'ont pas voulu faire de différences. Et même quand le 1er jour où on agite le Loulav est le 2ème jour de Soukot, en souvenir du Temple, ils ont reconduit la bénédiction de Chéhé'héyanou.